



— GROUPE —
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

Résidences médicalisées et établissements

Communiqué de presse

Nantes, le 28 décembre 2009

AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE

La société LE NOBLE AGE a décidé d'effectuer un apport complémentaire de 30 000 (Trente mille) Euros, portant de 130 000 à 160 000 Euros, les moyens affectés au contrat de liquidité LE NOBLE AGE signé le 3 juillet 2006 avec Oddo Corporate Finance.